

Les défilés de l'Ardèche et de la Ligne

Le cirque de Gens



Le site classé des défilés de l'Ardèche et de la Ligne

Les paysages remarquables, identifiés comme patrimoine national, au même titre que les monuments historiques, peuvent bénéficier d'une protection au titre des articles L.341 et suivants du Code de l'environnement. D'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire et/ou pittoresques, **les sites classés racontent l'histoire des hommes qui ont construit ces paysages au fil du temps**; ils en sont la mémoire.

Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur aspect ou leur état, sauf autorisation spéciale du ministre chargé des sites. Outil de protection, le classement est aussi un outil de gestion et de valorisation qualitative du territoire.

Les paysages sont notre bien commun et la préservation du site est l'affaire de tous. Respecter la beauté d'un site classé, c'est avoir un comportement écocitoyen.

En site classé, sont interdits le camping sous toutes ses formes, le stationnement des caravanes et des camping-cars, ainsi que la publicité dans sa totalité.

Les défilés de l'Ardèche et de la Ligne sont classés depuis juin 1996. Le site s'étend sur les communes de Chauzon, Labeaume et Ruoms, en Ardèche. Il couvre une superficie de 340 hectares.

Par ailleurs, en raison de la présence de diverses espèces animales et végétales remarquables, le site est couvert par un arrêté préfectoral de protection de biotope (7 juillet 1994), qui réglemente notamment les activités de loisirs.



Pour vous renseigner davantage sur ce site :

- Office du tourisme de Ruoms
- Tél. : 04 75 93 91 90 - <http://www.otruoms.com>



DIREN Rhône-Alpes
 Service de la Nature, de l'Eau et des Paysages
 208 bis, rue Garibaldi, 69422 Lyon cedex 03
 Tél. : 04 37 48 36 00 - Fax : 04 37 48 36 31
 Courriel : diren@developpement-durable.gouv.fr
 Internet : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

En amont des prestigieuses gorges de Vallon-Pont-d'Arc, l'Ardèche et la Ligne descendent de la montagne ardéchoise et traversent le plateau calcaire des Gras. Elles y dessinent de profonds défilés où la fraîcheur des bords boisés des rivières contraste avec les falaises gorgées de soleil qui les dominent et avec le maquis odorant du plateau. De « la Bigournette » à « Prends-Toi-Garde », la route se faufile dans la falaise, surplombant l'Ardèche puis la Ligne. Au nord, le belvédère des Échalettes, à Chauzon, permet de découvrir le cirque de Gens, et les méandres de l'Ardèche.



En amont du cirque de Gens
les plages de Pradons
et de Chauzon accueillent
baigneurs, pêcheurs
et kayakistes

D'après carte 1:25000
© IGN, Paris 1997
Autorisation n°50-9015

Une roche qui a fait la renommée de Ruoms

Les falaises verticales et régulières des défilés de l'Ardèche et de la Ligne sont dues à la superposition d'une couche de calcaires tendres (du kimméridgien) et d'une couche de calcaires durs et massifs (du tithonique). Longtemps la roche et les tailleurs de pierre de Ruoms ont eu une réputation dépassant largement les frontières. La cathédrale de Gap et le port de Sète, entre autres, ont été construits avec des calcaires de Ruoms.

Le défilé de la Ligne



D'après carte IGN : 1:25000



Rivières, falaises et garrigues, trois milieux complémentaires

La végétation haute et fraîche des bords de l'Ardèche et de la Ligne (avec ses aulnes, ses saules et ses ailantes), celle qui trouve difficilement sa place sur les rochers et celle des garrigues du plateau des Gras (avec ses chênes pubescents, ses chênes verts et ses landes à genêts) forment en ensemble biologique très riche. Si l'aigle de Bonelli et le vautour percnoptère ont

disparu récemment, une soixantaine d'espèces d'oiseaux nichent dans le site, parmi lesquels le hibou grand-duc, le merle bleu et l'hirondelle des rochers. De plus, une trentaine d'espèces migratrices fréquentent les défilés.

Un site où la nature reconquiert ses droits

Sur le plateau comme dans les défilés, les territoires autrefois péniblement mis en cultures par l'homme sont presque partout abandonnés et reconquis par la végétation. Les activités sont aujourd'hui liées au tourisme. Visiteurs et sportifs trouvent dans les défilés un cadre sauvage et pittoresque, homogène mais sans monotonie. Pour respecter le site, son ambiance et sa faune, la baignade et l'escalade doivent rester discrets et limités à des périmètres bien définis. Un belvédère situé sur la commune de Chauzon offre une magnifique découverte du cirque de Gens et des méandres de l'Ardèche. Des sentiers en partent, qui permettent de longer la falaise ou de descendre au fond du cirque.



La RD 4, qui relie Ruoms et Largentière, a été taillée dans le roc au siècle dernier. Elle permet une découverte spectaculaire des défilés, avec une suite de tunnels, de surplombs et d'encorbellements.

Le cirque de Gens et le défilé de l'Ardèche offrent un grand nombre de sites d'escalade. Ce sport doit être organisé pour ne pas porter atteinte à la faune des falaises, notamment les oiseaux en période de nidification.

